

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



9 44619002 2605 3

(Traduction)

ACCORD FINANCIER ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME-UNI

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord conviennent des stipulations et conditions relatives au prêt...

a) Le solde impayé de l'emprunt à la date du présent accord sera réduit de \$180,000,000 par le remboursement immédiat d'une somme globale...

b) Le reste du dit solde sera remboursé par versements trimestriels de \$7,500,000 existant les 1^{er} juillet, 1^{er} septembre et 1^{er} décembre de chaque année...

c) Les paiements de principal commencent le 1^{er} décembre 1952 et continueront jusqu'à ce que le prêt soit entièrement remboursé...

En foi de quoi les sous-signés, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent accord...

FAIT en double exemplaire, à Ottawa, le 1^{er} décembre 1952.

Pour le Gouvernement du Canada: D. C. ABBOTT, Ministre des Finances.

Pour le Gouvernement du Royaume-Uni: D. C. ABBOTT, Ministre des Finances.

Pour le Gouvernement du Royaume-Uni: J. THOMSON, Délégué du Haut-Commissaire du Royaume-Uni.